



Groupe Pays Pologne
Vendredi 16 mai 2008 – 10h30 - 13h00

Cités Unies France, 9 rue Christiani, 75018 Paris

Contact: *Hélène Migot, Chargée de mission – Email: h.migot@cites-unies-france.org - Tél.: +33 1 53 41 81 99*

Ordre du jour

- 10h30 - 10h45 :** Introduction, Roselyne Lefrançois, présidente du Groupe pays Pologne
- 10h45 – 11h15 :** L'actualité politique, économique, sociale et européenne de la Pologne
Tomasz Orłowski, SEM l'Ambassadeur de Pologne en France ou son représentant
- 11h15 – 11h45 :** L'appui du Ministère des Affaires Etrangères aux projets de coopération décentralisée franco-polonais en 2008 et les priorités de l'Ambassade de France en Pologne pour 2008-2009
Andreas Korb, Attaché de coopération à l'Ambassade de France en Pologne
- 11h45 – 12h30 :** Fonds structurels et développement territorial en Pologne
Iwona Kuczma, Attachée chargée des questions régionales, Mission Economique
- 12h30 – 13h00 :** Points divers et conclusion

Débats et relevé de conclusion

Roselyne Lefrançois, Présidente du Groupe pays Pologne :

Le mois de mai est un mois très particulier. En effet c'est un mois où l'on fête l'Europe. Et, par ailleurs, le 19 mars dernier, nous avons fêté le cinquantième anniversaire du Parlement européen et la France et la Pologne toutes les deux ont récemment ratifié le Traité de Lisbonne.

En effet, le 2 avril dernier, la Pologne est devenue le 7^e pays à approuver le texte, après la Hongrie, la Slovénie, Malte, la Roumanie, la France et la Bulgarie.

Cela fait désormais 5 ans que la Pologne a rejoint l'Union européenne. Elle fait donc partie de ces pays, qui ont intégré l'UE en 2004 et qui peuvent parfois souffrir que l'on persiste encore aujourd'hui à les appeler « nouveaux États membres ». Il est plus que jamais temps que les relations soient fondées sur la réciprocité.

La coopération décentralisée est plus que jamais nécessaire, avec l'appui notamment du Ministère des Affaires étrangères et des ambassades.

Tomasz Orłowski, SEM l'Ambassadeur de Pologne en France

Tous les aspects d'une coopération qui lie deux peuples, deux nations, ayant une longue histoire commune, ne doivent pas être oubliés.

En ce sens, la coopération entre la France et la Pologne a une dimension capitale, qui ne peut être comparée à d'autres partenariats européens. Qu'on se souvienne seulement du sentiment de solidarité entre les deux peuples qui a parcouru tout le XIX^e siècle ou de l'élan qu'a suscité Solidarnosc dans les années 1980, il n'y a pas eu de peuple européen, qui se soit autant engagé pour la Pologne, toutes familles politiques confondues, durant cette décennie particulièrement difficile, et les Polonais s'en souviennent.

La coopération est aussi faite de cette histoire-là : elle est l'expression d'un véritable sens de l'amitié et elle traduit une réelle proximité entre les deux peuples.

La Pologne et l'Union européenne :

Le statut de la Pologne a changé ces dernières années : d'un pays que l'on pouvait qualifier d'« assisté », elle est passée à un stade d'apprentissage, avant de devenir membre à part entière de l'Union européenne.

Le terme de « nouvel État membre » n'a rien de négatif. En effet le « nouveau » est celui qui permet d'apporter une nouvelle énergie, mais c'est peut-être aussi celui qui peut montrer un nouveau chemin. Aussi, pour les Polonais, l'Union européenne est une découverte quotidienne et ils ont dès lors le pouvoir de faire redécouvrir le bonheur que constitue la construction européenne. L'Union européenne, ce n'est pas seulement un travail bureaucratique et administratif, c'est aussi le sentiment de construire quelque chose qu'on ne trouve nulle part ailleurs dans le monde.

La Pologne apporte ainsi à l'Europe une dimension nouvelle, inédite. Elle apporte également le témoignage d'un développement différent, et donc d'une sensibilité différente. Elle est d'ailleurs favorable à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne, sur le principe, en raison notamment de sa situation géographique stratégique et des efforts entrepris.

Le Traité de Lisbonne :

Le gouvernement conservateur précédent avaient émis des réserves au sujet du Traité de Lisbonne. Lors du sommet de juin 2007, toutes les parties prenantes sont parvenues finalement à trouver un consensus. Ce sommet a constitué une véritable rupture : il a effacé la distinction entre les anciens et les nouveaux membres et tous les pays sont désormais arrivés à un pied d'égalité. En effet un nouvel État membre, la Pologne, a pu émettre des réserves sur un acte communautaire.

La ratification du Traité de Lisbonne est une excellente nouvelle. Ce n'était pas le principe ni le contenu du traité qui étaient contestés : il s'agissait davantage d'un débat intérieur auquel la Pologne a mis fin relativement vite.

L'idée de soumettre le Traité à référendum avait suscité une certaine peur : on craignait en effet que le Traité ne soit rejeté. Politiquement, cependant, la Pologne était tenue de soumettre le Traité à l'opinion polonaise et le Président a décrété une chose unique dans l'histoire : un référendum de 2 jours. De 23% le premier jour, la participation a atteint les 53% le second jour. Mais si le taux de participation n'a pas été particulièrement important, aujourd'hui, le taux de sentiment favorable à l'Union européenne et à ce traité frôle les 85%. En effet, la Commission européenne, en permettant notamment aux agriculteurs polonais de bénéficier de la PAC seulement 4 mois après l'adhésion, et la Pologne ont réussi à rendre « audible » et concrète l'Union européenne à la population.

La situation politique et économique en Pologne :

La droite conservatrice actuellement au pouvoir, le PIS, est arrivée au sommet de l'État en 2005. C'est un parti que l'on peut qualifier de droite traditionnelle, d'« archaïque » à certains égards, dans le sens où il fonctionne avec des principes datant du début du XXe siècle. L'idée en revanche qu'il pourrait s'agir d'un parti d'extrême droite est parfaitement contestable.

Aujourd'hui, il n'y a, en Pologne, aucun mouvement que l'on pourrait qualifier d'anti-européen, ni même de mouvement « eurosceptique », même si des voix discordantes existent. La Pologne a en effet réussi à consolider sa position vis-à-vis de l'Union européenne sur le plan politique.

Suite aux dernières élections législatives polonaises, la Plateforme Citoyenne (PO), qui est sortie vainqueur de ces élections, a formé un gouvernement de coalition avec le Parti Paysan :

- La Plateforme Citoyenne (PO) est un mouvement extrêmement libéral, qui n'a pas vraiment d'équivalent en France, mais plutôt en Angleterre ou en Allemagne.
- Le Parti Paysan, qui s'est montré très « eurosceptique » avant l'adhésion du pays à l'UE, est désormais devenu un fervent défenseur de l'Europe.

En Pologne, la nouvelle politique gouvernementale est donc en principe libérale mais elle est dans le même temps équilibrée par les préoccupations sociales du Parti Paysan.

Le programme économique du nouveau gouvernement se décline en plusieurs points capitaux :

- Achever la transformation macro-économique
- Assainir les finances publiques
- Rejoindre la zone euro.

Si la Pologne remplit les 4 critères de convergence de Maastricht, il faut veiller à ce que l'adoption de l'Euro par la Pologne n'engendre pas une montée de l'inflation et donc une flambée des prix avec des désorganisations sociales très importantes. L'État polonais se doit de ne pas déséquilibrer la situation macro-économique du pays : ainsi, 2012, à l'occasion du championnat européen de football qu'elle accueillera, paraît être un objectif raisonnable, même si 2011, année de la présidence de l'Union européenne par la Pologne, serait souhaitable d'un point de vue symbolique.

Les intérêts communs de la France et de la Pologne :

La classe politique française, au contraire des collectivités territoriales, n'a pas toujours bien compris ni mesuré l'importance du sentiment favorable que suscite la France en Pologne et de la place que le pays doit y occuper. Mais, aujourd'hui, la France a décidé de prendre la place qui est la sienne en Europe centrale.

La France et la Pologne ont un certain nombre d'intérêts en commun :

- La PAC : la Pologne, comme la France, pense qu'une réforme de la PAC ne signifie pas sa disparition.
- La défense européenne.

L'importance de l'Ukraine dans la vision européenne polonaise :

L'Ukraine possède une importance stratégique pour la Pologne, tant pour sa sécurité que pour son développement. L'État polonais pense par ailleurs que l'Ukraine peut apporter à l'Europe une certaine stabilité et se réjouit que M. Sarkozy ait annoncé qu'il voyait l'Ukraine au sein de l'Europe.

Mais, aujourd'hui, malheureusement, au sein du Triangle de Weimar, il n'existe pas de position commune des trois pays vis-à-vis de l'Ukraine. La coopération avec celle-ci reste cependant une ambition.

L'avenir de la coopération franco-polonaise :

L'avenir de la coopération décentralisée entre la France et la Pologne réside dans le fait que cette dernière est de plus en plus une partenaire et de moins en moins une « assistée » et qu'il consisterait donc pour elles à mettre en commun leurs ressources et leurs énergies pour monter des partenariats et des projets avec des collectivités territoriales ukrainiennes, notamment.

Il existe une réelle proximité entre la France et la Pologne et il nous faut œuvrer à la création d'une véritable société civile, de manière à ce que les collectivités territoriales pèsent davantage dans les décisions des autorités centrales. En cela, la coopération franco-polonaise diffère à bien des égards de la coopération polono-allemande, qui participe quant à elle d'une volonté de réconciliation.

Conclusion :

SEM l'Ambassadeur a tenu, pour conclure, à faire part de son engagement dans la coopération décentralisée et de son souhait de partager ses connaissances de terrain. Il a ainsi invité les collectivités territoriales françaises à le solliciter pour toute l'aide qu'elles jugeraient nécessaire et tout déplacement en régions.

Andreas Korb, Attaché de coopération à l'Ambassade de France en Pologne

L'appui du MAEE aux projets de coopération décentralisée franco-polonais :

En 2008, 8 dossiers ont été déposés, ce qui est relativement peu. Sur les 8 dossiers, 6 ont été retenus, pour un montant global de 800 000 euros :

- 3 d'entre eux ont été déposées par des régions,
- 4 par des villes,
- 1 par un département.

Aujourd'hui, le MAEE se réjouit de constater qu'il y a de plus en plus de projets techniques. En effet, 4 des projets retenus portent sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Les 2 autres portent sur la culture et l'agriculture.

Il convient de signaler que si la moitié des projets sont des projets multilatéraux, ils n'ont que peu de rapports avec le Triangle de Weimar, qui est une structure relativement instable et lorsqu'ils ont lieu dans le cadre du Triangle de Weimar, ils restent souvent difficile. En effet les caractéristiques des coopérations polono-allemande et franco-polonaise ne sont pas du tout les mêmes, dans la mesure où la coopération polono-allemande participe d'une volonté de réconciliation. De plus, certains Polonais ont exprimé une réticence, voire la crainte d'être pris en étau entre deux grands pays européens.

Par contre, l'Ukraine représente un désir pour tous les élus locaux polonais, pour plusieurs raisons :

- 20% des collectivités territoriales polonaises ayant un partenariat avec une de leurs homologues ukrainiennes (60% : Allemagne – 20% : France).
- La Pologne a beaucoup capitalisé sur son expérience de la transition et souhaite la faire valoir auprès des collectivités territoriales ukrainiennes.

NB : La Pologne fait partie de l'appel à propositions du MAEE « Appel à projet national de soutien à la coopération décentralisée européenne », alors que l'Ukraine fait partie de l'appel à propositions du MAEE « Appel à projet national de soutien à la coopération décentralisée Solidarité à l'égard des pays en développement ».

Les priorités de l'ambassade de France concernant la coopération décentralisée :

L'ambassade de France en Pologne souhaiterait davantage rapprocher la coopération décentralisée de la coopération technique bilatérale, qui se traduit notamment dans les échanges entre les administrations publiques pour la gestion des fonds structurels.

En effet la coopération dans le domaine des fonds structurels représente, en effet, du côté des collectivités territoriales polonaises, une réelle demande. C'est un des aspects qu'elles souhaiteraient davantage développer dans leurs échanges avec leurs partenaires français. Par exemple, les voïvodies polonaises sont des autorités de gestion et elles doivent bien absorber les fonds et les absorber efficacement.

Mais, d'autres thèmes de coopération ont pu être identifiés, en discutant avec les élus locaux polonais, et notamment : l'urbanisme, la politique de développement régional, l'environnement, les transports urbains et régionaux et le développement économique, et plus précisément, l'innovation dans l'économie.

L'ambassade souhaite vivement ouvrir le dialogue et développer des partenariats dans les domaines qui sont réellement demandés. Un séminaire, portant sur les problématiques de l'aménagement du territoire et plus spécifiquement de l'aménagement urbain, sera d'ailleurs organisé le 3 octobre prochain à Varsovie

Questions/Remarques :

- Le MAEE souhaite encourager les mutualisations de collectivités, et notamment les mutualisations des pays du nord vis-à-vis des pays du sud.
- La notion d'intercommunalité n'existe pas en Pologne, même si la « Gmina » s'apparente déjà un regroupement de communes. Actuellement, on parle de 7 grandes métropoles, qui ressembleraient le plus à une intercommunalité française.

Iwona Kuczma, Attachée chargée des questions régionales, Mission Economique :

Pour la période 2007-2013, la Pologne bénéficiera de quelque 67,3 milliards (Mds) d'euros, au titre des fonds structurels et du fonds de cohésion, soit 2,5 fois plus que la période précédente. La Pologne est ainsi le premier bénéficiaire de la politique régionale et d'ailleurs, aucun autre État n'a jamais bénéficié d'une telle somme. C'est l'objectif de convergence qui est l'objectif essentiel dans le pays.

À cela il faut ajouter les instruments structurels de la PAC (fonds pour le développement rural et le fonds pêche) qui représentent 14 Mds d'euros.

Avec les contributions nationales publiques, estimées à 11,9 Mds d'euros et les contributions nationales privées, estimées à 6,4 Mds d'euros, cela donne un total de près de 100 Mds d'euros pour le développement de la Pologne.

La mise en œuvre de la politique régionale est réalisée en Pologne par le biais de 32 documents de programmation :

- 4 programmes opérationnels sectoriels (PO Infrastructures et environnement, PO capital humain, PO Économie de l'innovation et PO Assistance technique) – *Total : 46,393 Mds d'euros*
- 16 programmes opérationnels régionaux – *Total : 16,55 Mds d'euros*
- 1 programme opérationnel pour les 5 régions les plus pauvres de la Pologne – Lublin, Basses-Carpates, Warmie-Mazurie, Podlachie, Sainte-Croix – *Total : 2,27 Mds d'euros*
- 11 Programmes de coopération territoriale (9 PO pour la coopération transfrontalière et 2 PO pour la coopération transnationale)

Tous ces programmes sont « chapotés » par le Ministère du développement régional (MRR), un ministère totalement dédié à la gestion des fonds européens. Il existe au sein de chaque programme la possibilité de faire de la coopération internationale, donc en partie de la coopération décentralisée. D'autre part, certains programmes ont réservé des lignes pour la coopération régionale.

En ce qui concerne la répartition sectorielle des fonds structurels et du fonds de cohésion pour la période 2007-2013, il apparaît que les transports constituent la première des priorités.

La mise en œuvre de ces fonds européens peut se faire de trois manières :

- Par le biais de projets pré-identifiés (624 projets ont été pré-identifiés)
- Sous la forme de projets systémiques : cela signifie que tous les offices régionaux de la Pologne vont bénéficier du même projet, ce qui implique une compétition importante.
- Par le biais des concours. Toutes les collectivités territoriales sont alors mises en concurrence.

Ces programmes représentent de réelles opportunités pour les échanges franco-polonais. Il y a en effet un réel besoin d'expertise en ingénierie financière ou pour la réalisation d'études d'impacts. Il existe de plus des possibilités de coopération entre « clusters »/pôle de compétitivité.

Site Internet de la mission économique : www.missioneco.org/Pologne

Roselyne Lefrançois

La coopération franco-polonaise peut réellement trouver une impulsion nouvelle autour de thématiques fortes, comme l'urbanisme ou les transports. Les collectivités territoriales françaises doivent inciter leurs entreprises à s'intéresser sérieusement au marché polonais, voire à s'associer avec elles.